

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie

## PAR COURRIEL

Longueuil, le 18 septembre 2015

V/Réf: 25599

N/Réf: 2004 36523

Objet : Demande d'accès concernant :

Les lots 2 207 443, 2 207 446 à 2 207 451, 2 207 453, 5 299 765 et 5 330 608 à

5 330 611 à Longueuil

### Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 19 août dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

- Lettre du 4 mars 2014 (2 pages);
- 2. Lettre du 30 novembre 2012 (5 pages).

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et/ou 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser au soussigné, au numéro 450 928-7607, poste 274.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

ORIGINAL SIGNÉ

Fabrice Tremblay, répondant régional de l'accès aux documents

p. j. (5)

# White, Marianne

**De:** White, Marianne **Envoyé:** 4 mars 2014 13:35

A: 'sylvie.paquin@ville.longueuil.qc.ca'

Cc: 'Provost, Christine'

Objet: TR: Demande d'avis - Boul. Cousineau et Moïse-Vincent, secteur sud-est dans l'arrondissement de

Saint-Hubert de la Ville de Longueuil

Bonjour Mme Paquin,

Mme Christine Provost a fait une demande d'avis à notre Ministère pour le projet mentionné en objet. Je vous transmet notre réponse ici bas puisqu'un message d'absence de sa part indique de vous contacter. Merci de faire suivre à qui de droit en remplacement de Mme Provost.

Meilleures salutations,

### **Marianne White**

Biologiste, M. Sc.

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise (DRAE) - Estrie Montérégie Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs 201, Place Charles-Lemoyne, 2e étage Longueuil, Québec J4K 2T5

Téléphone: (450) 928-7607 poste 326

Télécopieur: (450) 928-7625

Courriel: marianne.white@mddefp.gouv.gc.ca

# AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et nous en aviser aussitôt.

----Message d'origine-----**De :** White, Marianne

**Envoyé:** 4 mars 2014 13:29

À: 'Provost, Christine'

Objet: Demande d'avis - Boul. Cousineau et Moïse-Vincent, secteur sud-est dans l'arrondissement de Saint-

Hubert de la Ville de Longueuil

Bonjour Mme Provost,

La présente donne suite à votre demande d'avis transmise par courriel le 25 février 2014 concernant le complexe commercial Akoury situé sur les lots 4 882 066 et 2 209 174 du cadastre du Québec, dans l'agglomération de Longueuil, arrondissement de Saint-Hubert.

Nous vous informons que nous avons déjà fourni un avis pour ce même projet le 30 novembre 2012 au consultant du propriétaire et qu'un second courriel concernant ce même projet a été envoyé au consultant le 30 août 2013 (voir les pièces jointes).

Nous remarquons qu'outre les inventaires d'anoures, vous ne nous transmettez aucune nouvelle information dans votre demande d'avis, alors qu'une caractérisation environnementale détaillée avait été demandée. De ce fait, notre avis du 30 novembre 2012 est toujours valide. Nous vous demandons d'effectuer un inventaire des milieux

humides au printemps 2014 s'accordant aux critères de l'annexe 1 du document *Les milieux humides et l'autorisation environnementale* (MDDEP, 2012) préalablement au dépôt d'une demande de CA 22.

De plus, nous pouvons ajouter que la demande d'inventaire des milieux humides est toujours plus que pertinente puisque nous notons que, selon les stations d'inventaires d'anoures réalisés en avril et mai 2013, des marécages avec de 5 à 10 cm de hauteur d'eau semblaient présents.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toutes questions.

Recevez, Madame, nos salutations les meilleures,

# **Marianne White**

Biologiste, M. Sc.

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise (DRAE) - Estrie Montérégie Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs 201, Place Charles-Lemoyne, 2e étage Longueuil, Québec J4K 2T5

Téléphone: (450) 928-7607 poste 326

Télécopieur: (450) 928-7625

Courriel: marianne.white@mddefp.gouv.qc.ca

### AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et nous en aviser aussitôt.

# White, Marianne

De:

White, Marianne

Envoyé: 30 novembre 2012 10:39

À:

Ar icles 23-24 de la L.A.D.

Objet:

Intervention en milieux humides dans le cadre du complexe commercial Akoury à Longueuil (Saint-

Hubert

Bonjour Monsieur Bigras,

vous trouverz ci-joint notre réponse pour le projet mentionné en objet. Nous demeurons disponibles pour toutes questions relatives au dossier.

Merci et bonne journée,

Marianne White, Biologiste, M.Sc.

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs 201, place Charles-Le Moyne, 2e étage Longueuil (Québec) J4K 2T5

tél: 450-928-7607 poste 326

fax: (450) 928-7625

courriel: marianne.white@mddefp.gouv.qc.ca



Longueuil, le 30 novembre 2012

# Articles 23-24 de la L.A.D.

N/Réf.:

7470-16-01-0321001

400988852

Objet:

Intervention en milieux humides dans le cadre du complexe commercial

Akoury à Longueuil (Saint-Hubert)

## Monsieur,

La présente donne suite à votre demande d'avis datée du 20 novembre 2012 concernant le complexe commercial Akoury situé sur les lots 4 882 066 et 2 209 174 du cadastre du Québec, dans l'agglomération de Longueuil, arrondissement de Saint-Hubert.

Lors d'une visite de terrain effectué le 28 novembre dernier, nous avons constaté que la délimitation des milieux humides fournie est incorrecte. En effet, nous avons constaté plusieurs signes indiquant que le marécage couvre une superficie beaucoup plus grande que ce qui nous a été présenté. De nombreux signes biophysiques sur le terrain témoignent du caractère humide du site (voir photos ci-jointes), notamment la présence :

- de dépressions et de litière noirâtre au sol;
- de frima au sol montrant un signe d'humidité;
- de racines d'arbres demeurant hors du sol;
- de présence de marque de stagnation d'eau sur les arbres;
- d'une couche relativement importante d'argile;
- de nombreuses mouchetures dans le sol.

Nous avons connu en 2012 un été et un automne exceptionnellement sec, ce qui a pu rendre la délimitation des milieux humides plus difficile. Néanmoins, même sans présence d'eau au sol, nous vous rappelons qu'il est toujours possible de délimiter les milieux humides à l'aide du cortège de végétation et des signes biophysiques. Cela est

d'ailleurs indiqué dans la fiche «Identification et délimitation des écosystèmes aquatiques, humides et riverains» :

La végétation d'un marécage est le reflet des conditions climatiques et des niveaux d'eau printaniers observés <u>au fil des années</u>. Il faut cependant éviter de délimiter un marécage en se basant strictement sur les secteurs inondés à cette saison. Le caractère humide peut être également présent autour des parcelles inondées lors de la visite. Il faut alors se référer à la végétation en place ainsi qu'aux signes biophysiques permettant de confirmer le statut humide d'un emplacement.

Ainsi, les travaux prévus sont soumis à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (Q-2) et nous vous avisons que vous devrez déposer une demande de certificat d'autorisation à notre ministère pour réaliser votre projet. Vous devrez effectuer un second inventaire au printemps 2013. La caractérisation fournie devra comporter un inventaire floristique complet ainsi qu'une délimitation précise du ou des marécages.

Par ailleurs, notez que la ville de Longueuil doit être informé de votre projet et que celle-ci aura à vous préciser son rôle dans la demande de certificat d'autorisation et ce, conformément à l'entente entre la ville de Longueuil et notre ministère.

De plus, la ville pourra profiter de l'occasion afin de s'assurer que le site du projet est compatible avec ses propres projets de développements, dont l'éventuel emplacement du prolongement du boulevard Moïse-Vincent.

Une analyse complète du dossier sera effectuée lors du dépôt de la demande de certificat d'autorisation.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Marianne White Biologiste, M. Sc. Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie



Arbres sur buttes avec mousses à la base et racines hors sol. La litière noirâtre est aussi visible au bas de la photo.



Litière noirâtre au sol avec présence de frima montrant un signe d'humidité.

...4

201, place Charles-Le Moyne, 2e étage Longueuil (Québec) J4K 2T5 Téléphone : 450 928-7607 Télécopieur : 450 928-7625 Internet: http://www.mddefp.gouv.qc.ca Courriel : marianne.white@mddefp.gouv.qc.ca



Couche d'argile dense avec mouchetures.



Changement de type de mousse sur l'écorce des arbres marquant la limite supérieure de la stagnation de l'eau au printemps.